



Manitoba Advocate
for Children and Youth

© LA PROMESSE DES GRAINES © LA PROMESSE DES GRAINES ©

Cultiver les relations et les changements profonds par la conception et le suivi des recommandations du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba



À propos du titre

Chaque recommandation est une graine plantée à dessein et avec soin. Elle représente non seulement nos espoirs collectifs pour la jeunesse manitobaine, mais également nos responsabilités partagées et notre capacité à faire respecter ses droits. Chaque graine présente ses propres besoins et objectifs et nécessite un milieu et des soins particuliers pour s'épanouir. Ce que chaque graine finit par devenir et par produire dépend en grande partie de la manière dont elle est cultivée et entretenue. Lorsque nous mettons nos compétences et nos dons en commun pour cultiver une graine, nous augmentons ses chances de croître et de s'épanouir.

À propos des illustrations

Les illustrations de ce rapport s'inspirent des graines, des tournesols et des pissenlits pour symboliser la croissance, la résilience et les possibilités. Les graines représentent le potentiel de chaque enfant et de chaque jeune, tandis que les tournesols incarnent l'espoir, la force et la recherche d'un avenir meilleur. Les graines de pissenlit qui s'envolent dans le vent symbolisent la propagation des opinions, des idées et du changement, faisant écho au rôle du Bureau dans l'amplification des expériences des enfants et des jeunes dans tout le Manitoba. Ensemble, ces éléments créent un récit visuel de renouveau et d'autonomisation, en accord avec l'engagement du Bureau de promouvoir des milieux où les jeunes peuvent s'épanouir.

Remerciements

La conception de ce modèle a été, et reste, un voyage d'écoute, d'apprentissage, d'épanouissement et d'adaptation. Ce voyage s'est ancré dans des consultations approfondies et un engagement à bien faire les choses. Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont fait part de leurs connaissances, de leurs expériences, de leur sagesse et de leur expertise tout au long de ce voyage. Ces dons ont profondément façonné notre modèle, qui continuera à se perfectionner et à évoluer au fur et à mesure que nous poursuivrons notre travail d'écoute et d'apprentissage pour mener à bien ce projet important.

Nous remercions chaleureusement Gladys Rowe, qui a accompagné le Bureau dans la conception de ce nouveau processus. M^{me} Rowe ne s'est pas contentée de nous guider : elle nous a permis de garder les pieds sur terre. À chaque interaction, elle a incarné les principes évoqués, offrant un modèle d'apprentissage par l'expérience qui a transformé la manière dont nous avons compris et abordé ce travail. Sa présence et ses enseignements ont apporté profondeur et authenticité à ce processus, nous permettant de faire l'expérience directe de ce que cela signifie de travailler dans de bonnes conditions. Elle a traité chaque échange non pas comme une transaction, mais comme une expérience partagée. Cette méthode de travail a suscité des sentiments de lien, de confiance et de sécurité. Elle nous a montré que, lorsque nous incarnons les valeurs dont nous parlons, nous pouvons créer des espaces où toutes les opinions prennent de la valeur et où les solutions les plus essentielles et les plus efficaces peuvent émerger.

Nous remercions également Marlyn Bennet pour ses premières observations qui ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de ce modèle. Nous saluons le soutien constant qu'elle a apporté au Bureau au fil des ans, ainsi que son engagement profond et ses contributions en faveur des enfants et des jeunes du Manitoba.

Nous saluons aussi l'aînée Louise Lavallee, dont la sagesse et les expériences vécues ont contribué à façonner la sensibilité culturelle de ce processus. Nous exprimons notre gratitude aux aînés Albert McLeod, Don Robinson et Yvonne Pompana, membres du Conseil des aînés du Bureau, pour nous avoir fait profiter de la sagesse de leurs enseignements, de leurs histoires et de leurs commentaires et pour avoir ainsi contribué à enrichir notre travail.

Nous remercions très chaleureusement les membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (Groupe YAAS) du Bureau pour leur participation à ce processus : ils y ont consacré du temps et apporté leurs points de vue et leur vécu. Leurs contributions nous ont permis de mieux comprendre pourquoi il importait de consulter et d'écouter les jeunes, ainsi que la manière dont cela pouvait se faire de manière sérieuse et efficace. Nous nous réjouissons de la poursuite de leur participation à ce processus.

Nous remercions nos partenaires au sein du gouvernement, y compris le Comité de planification des mesures donnant suite aux recommandations du Bureau, pour leur soutien et leurs commentaires tout au long de l'élaboration de ce nouveau modèle, ainsi que pour leur volonté de collaborer de manière plus délibérée et inclusive à l'avenir.

Enfin, nous remercions et saluons les personnes à l'origine des travaux fondamentaux qui nous ont précédés et qui ont profondément inspiré et nourri ce modèle.

C'est un modèle vivant : il s'adaptera et évoluera au fur et à mesure que nous écouterons, apprendrons et grandirons ensemble. Nous continuerons de veiller à ce que toutes les voix nécessaires soient représentées autour de la table tout en prenant le temps d'intégrer sérieusement ce que nous entendons. Cette approche renvoie à notre engagement en faveur de la vérité et de la réconciliation, reconnaissant l'importance de rassembler la grande diversité de voix, d'expériences, de savoirs et de façons de faire qui existe au Manitoba, afin de créer un modèle qui soit véritablement inclusif, culturellement adapté et responsable à l'égard de toutes celles et de tous ceux qu'il sert.



Introduction

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (le Bureau) a pour mission de défendre et de promouvoir les droits et le bien-être des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et de leurs familles au Manitoba, en se concentrant plus particulièrement sur ceux qui bénéficient de services gouvernementaux. Ce devoir sacré englobe un large éventail de responsabilités prévues par la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes et qui ont été assumées au fil des années par différentes personnes à ce poste et des membres du personnel passionnés, compétents et dévoués. L'une de ces responsabilités consiste à formuler des recommandations à l'intention des organismes publics afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité des services « désignés » pour les jeunes, et à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre desdites recommandations.

Le modèle initial utilisé par le Bureau pour guider le processus de suivi des recommandations, axé sur la conformité, a été élaboré avec des intentions louables, mis en œuvre avec soin et diligence et produit des résultats intéressants. Toutefois, le personnel du Bureau et les organismes publics n'étaient pas satisfaits de ce processus, et le Bureau peut désormais reconnaître qu'il a involontairement eu des conséquences négatives et sapé les objectifs d'équité et d'autodétermination en perpétuant les déséquilibres de pouvoir et en négligeant les points de vue, les connaissances et les valeurs autochtones. Il apparaît aujourd'hui clairement que, alors que nous espérons des résultats transformationnels, nous n'avons pas élaboré le processus nécessaire à cette fin.

Ces révélations sont le fruit d'un voyage d'écoute, de réflexion et d'apprentissage dans lequel le Bureau s'est plongé ces dernières années. Une mobilisation et une consultation communautaires importantes, des processus internes de réflexion critique ainsi que des recherches

approfondies nous ont aidés à comprendre le moment et le contexte critiques dans lesquels nous nous trouvons collectivement. Le Bureau comprend à présent qu'il est urgent de modifier fondamentalement notre façon de faire afin de veiller à ne causer aucun tort et jouer plutôt un rôle d'agent efficace d'une transformation anticoloniale.

Le Bureau aborde ce cheminement vers le changement avec un sens profond de la responsabilité et de l'humilité. Nous reconnaissons que le Bureau est intégré dans des structures, des pratiques et des systèmes coloniaux qui maintiennent en place une grande partie des problèmes complexes auxquels se heurtent les jeunes et les collectivités qu'il sert. Nous reconnaissons que la remise en question et le démantèlement de ces structures, pratiques et systèmes oppressifs et inéquitables représenteront un processus difficile et de longue haleine, mais nous sommes prêts à répondre à cet appel.



Nous sommes prêts à semer les graines du changement pour contribuer à garantir les droits et le bien-être des enfants et des sept générations qui leur succéderont.

Le Bureau s'engage à l'avenir à veiller à ce que son processus de conception et de suivi des recommandations corresponde étroitement aux besoins, aux droits et aux priorités des jeunes et des collectivités qu'il sert. Nous nous engageons à adopter des approches décolonisantes et anticoloniales, notamment en axant notre action sur des paradigmes autochtones, afin de remettre en cause les déséquilibres de pouvoir néfastes et les héritages du colonialisme qui persistent encore aujourd'hui. Ce faisant, nous nous engageons également à faire en sorte que la connexion, la cocréation, le bénéfice partagé et le bien-être commun soient au cœur de ce travail. Enfin, le Bureau s'engage en faveur de la formation continue, de l'épanouissement et de la responsabilité relationnelle.

La nouvelle approche du Bureau en matière de conception et de suivi des recommandations

concrétise ces engagements. Dans ce document, nous nous penchons sur les principes clés qui guident ce processus, la manière dont ils seront mis en pratique et ce que les partenaires peuvent attendre du processus à l'avenir. Le Bureau espère sincèrement que ce nouveau modèle constituera un outil dynamique et transformateur permettant la guérison collective et des changements profonds, systémiques et durables ayant des retombées à grande échelle pour les enfants, les jeunes et les jeunes adultes du Manitoba, de même que pour leurs familles et leurs communautés, ainsi que pour les sept générations à venir.

Nous n'en sommes qu'au début de ce nouveau voyage transformateur pour le Bureau. Nous semons les graines et sommes impatients de voir les fruits de ce nouveau modèle et de l'action collective qu'il invite à mettre en œuvre.



Raison d'être et objectifs

L'objectif principal du nouveau modèle de conception et de suivi des recommandations du Bureau est de favoriser le type de changements transformationnels nécessaires à la réalisation complète et équitable des droits de l'enfant dans l'ensemble du Manitoba tout en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. Ce modèle a pour but de nous aider à atteindre cet objectif en focalisant et en approfondissant les relations, en favorisant l'apprentissage et les bienfaits mutuels et en développant des pratiques, des systèmes et des structures qui nous rapprochent de la justice sociale, de l'équité, de l'autodétermination et du bien-être collectif.

Les recommandations du Bureau répondent à de nombreux objectifs. Elles sont conçues pour proposer des outils puissants permettant d'élever et d'amplifier les voix et les expériences collectives des jeunes du Manitoba, ainsi que celles des familles, des collectivités et des fournisseurs de services qui les accompagnent. Leur objectif est d'attirer l'attention sur les problèmes systémiques les plus graves qui touchent les jeunes et de créer une dynamique pour y consacrer des ressources, tout en créant un espace de connexion, de dialogue, de guérison et d'action collective afin d'aborder ces problèmes de manière sérieuse.

Cependant, les recommandations ne peuvent

à elles seules créer la dynamique nécessaire à un véritable changement systémique et transformationnel. Un tel changement exige des engagements audacieux et une action collective continue, un mouvement progressif vers l'avant et un suivi des progrès, ainsi qu'un recensement des obstacles et des lacunes en cours de route. Ce travail est difficile et chronophage. Le processus de suivi de la mise en œuvre des recommandations vise à maintenir ces efforts sur la bonne voie et à préserver la dynamique obtenue. Il s'agit d'un outil permettant d'accroître la transparence et la responsabilité, non seulement pour mieux nous acquitter de nos obligations communes en matière de

droits de l'enfant, mais aussi pour respecter nos engagements relationnels, défendre des valeurs communes et favoriser l'apprentissage et les bienfaits mutuels. En d'autres termes, ce processus a pour but de nous aider à mener ce travail de manière satisfaisante.

Comme nous l'avons déjà appris, les résultats transformationnels nécessitent des processus transformationnels. Ce modèle vise à dépasser les gains rapides et les solutions à court terme pour changer fondamentalement notre façon de travailler. Il cherche à remettre en question et à traiter de manière sérieuse les problèmes systémiques et structurels profondément enracinés qui sous-tendent, alimentent et maintiennent les inégalités et les injustices dont sont victimes les jeunes les plus vulnérables et les plus marginalisés.

Le Bureau reconnaît qu'au Manitoba, les changements transformationnels dépendent à la fois de la vérité et de la réconciliation. Nous espérons que ce nouveau modèle de conception

et de suivi des recommandations pourra nous aider à nous rapprocher collectivement de ces objectifs communs, non seulement en nous alignant étroitement sur l'objet et le but des *appels à l'action* de la Commission de vérité et réconciliation, mais aussi en facilitant directement leur mise en œuvre, en particulier ceux qui sont axés sur la protection de l'enfance, l'éducation, la langue et la culture, la santé, la justice et les programmes à destination de la jeunesse. En axant notre action sur les paradigmes autochtones, ce modèle vise à favoriser un milieu dans lequel les manières d'être, de savoir et de faire des Autochtones seront non seulement respectées et valorisées, mais aussi activement intégrées dans notre travail collectif. Ce modèle appuie également les services culturellement adaptés, les compétences culturelles, les pratiques de guérison autochtones, l'autodétermination autochtone et l'équité des résultats dans l'ensemble des systèmes financés par la province du Manitoba.

“ « Les vérités sont multiples et une recommandation est une forme de vérité. C'est une forme de raisonnement collectif. C'est une vérité que vous transmettez aux systèmes sur la façon dont ils peuvent s'améliorer. »

AÎNÉ ALBERT MCLEOD

Principes directeurs

Le processus de conception et de suivi des recommandations du Bureau est guidé par huit principes clés qui représentent l'esprit fondamental de ce travail. Ces principes constituent une solide boussole morale qui nous aide collectivement à nous orienter à chaque étape du voyage et à rester sur une voie qui nous rapproche de la justice sociale, de l'équité, de l'autodétermination et du bien-être collectif. Tout en fournissant une orientation générale, cette approche fondée sur des principes laisse également la place à la souplesse, à l'adaptabilité, à la réactivité, à l'innovation et aux bienfaits mutuels dont nous avons besoin.

RESPECT :

Respecter les connaissances, le temps et les expériences vécues de chacun.

RÉCIPROCITÉ :

S'assurer que tous les partenaires profitent pleinement de la relation.

RESPONSABILITÉ :

Reconnaître l'engagement commun en faveur du bien-être de la collectivité et de l'éthique.

RELATIONNALITÉ :

Reconnaître que la conception et le suivi des recommandations représentent un processus continu et évolutif qui est ancré dans les relations.

REPRÉSENTATION :

Veiller à ce que les jeunes, leurs familles et leurs collectivités aient la possibilité de déterminer et de transmettre ce qui est important et pertinent pour eux tout au long du processus de conception et de suivi des recommandations.

TRANSPARENCE :

Engager une communication ouverte, honnête et continue.

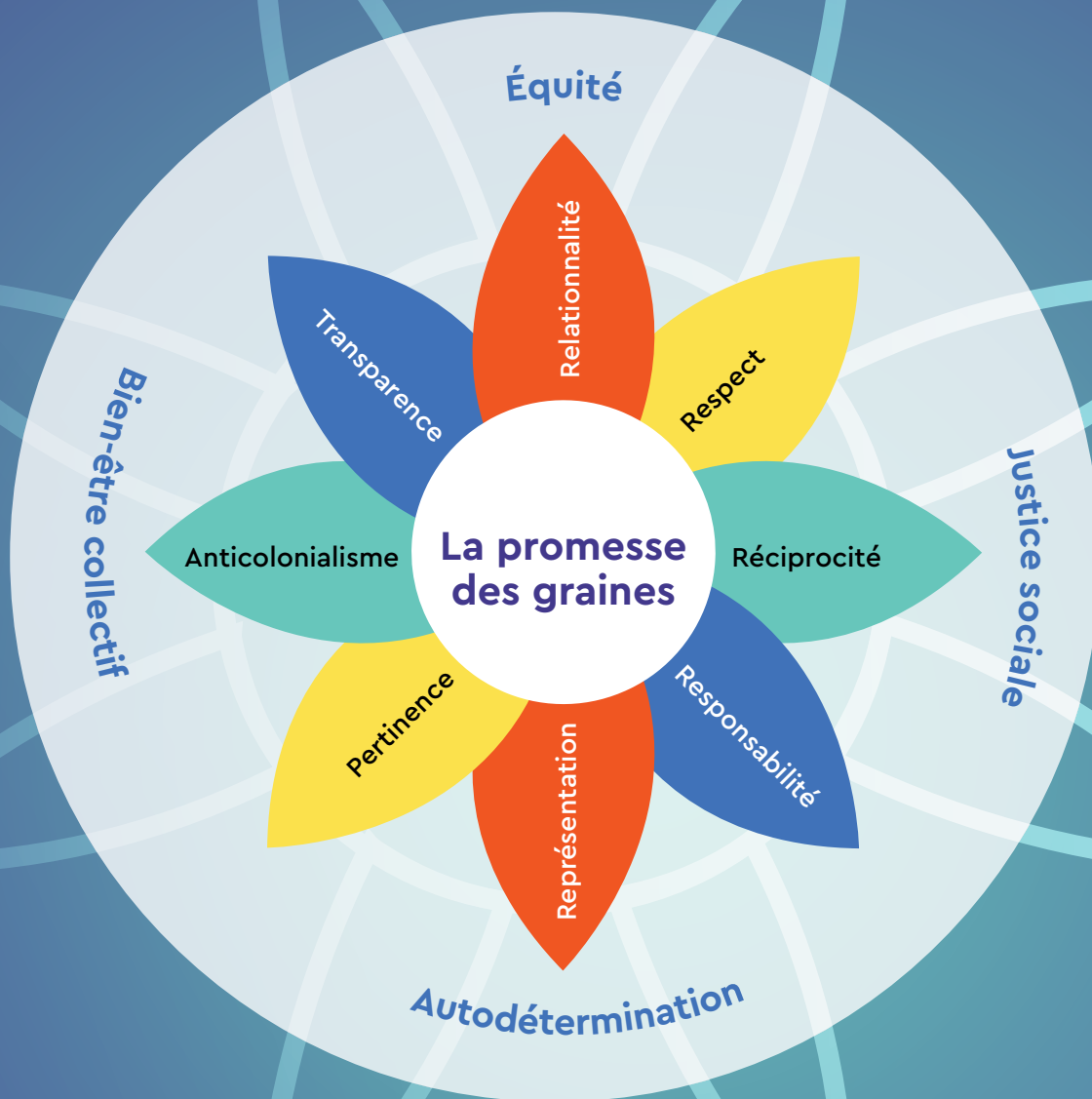
ANTICOLONIALISME :

Résister activement à la domination, à l'idéologie et au pouvoir coloniaux et les rejeter pour axer notre action sur les systèmes de connaissance et les manières d'être autochtones.

PERTINENCE :

Veiller à ce que chaque composante du processus de conception et de suivi des recommandations contribue activement aux besoins et aux priorités des jeunes et des collectivités desservies par le Bureau.

FIGURE 1.
Principes directeurs et objectifs généraux





Cycles de recommandation : En adéquation avec les rythmes de la nature

Pour poursuivre dans de bonnes conditions, il faut comprendre et admettre d'où nous venons. Au cours des années précédentes, le processus de conception et de suivi des recommandations du Bureau était axé sur la conformité. La conception des recommandations n'était pas très collaborative, et le suivi consistait à effectuer une évaluation annuelle de la mise en œuvre de chaque recommandation, à leur attribuer une note ou une cote unidimensionnelle, à analyser les tendances et à diffuser nos conclusions annuellement dans le cadre d'un rapport spécial destiné au public.

Non seulement nous avons senti et entendu que ce processus était lourd et difficile à appliquer de manière réfléchie, cohérente et globale sur une base annuelle, mais les « notes » elles-mêmes manquaient souvent d'un contexte clair. Elles ne parvenaient pas à saisir l'image plus large de la mise en œuvre et des effets tangibles de la recommandation, en particulier pour celles qui exigeaient des solutions complexes ou des années d'efforts soutenus. Ce processus ne permettait pas non plus de solliciter les points de vue des jeunes et des collectivités ni d'axer les recommandations sur ces derniers, manquant ainsi une occasion cruciale d'établir des relations, d'écouter et d'apprendre à partir d'expériences vécues.

Pour nous aligner sur les principes qui guident ce nouveau modèle, nous mettons désormais l'accent sur le processus et les progrès, plutôt que sur la conformité. Les points de vue et les expériences des collectivités seront au cœur de ce processus. S'appuyant sur le principe de « réalisation progressive » des droits de la personne, le Bureau reconnaît que la mise en œuvre complète et sérieuse des recommandations, tout comme la réalisation complète et sérieuse des droits, prend souvent du temps et exige de suivre le processus de manière délibérée et attentive. De même, les effets et les résultats des progrès réalisés sont

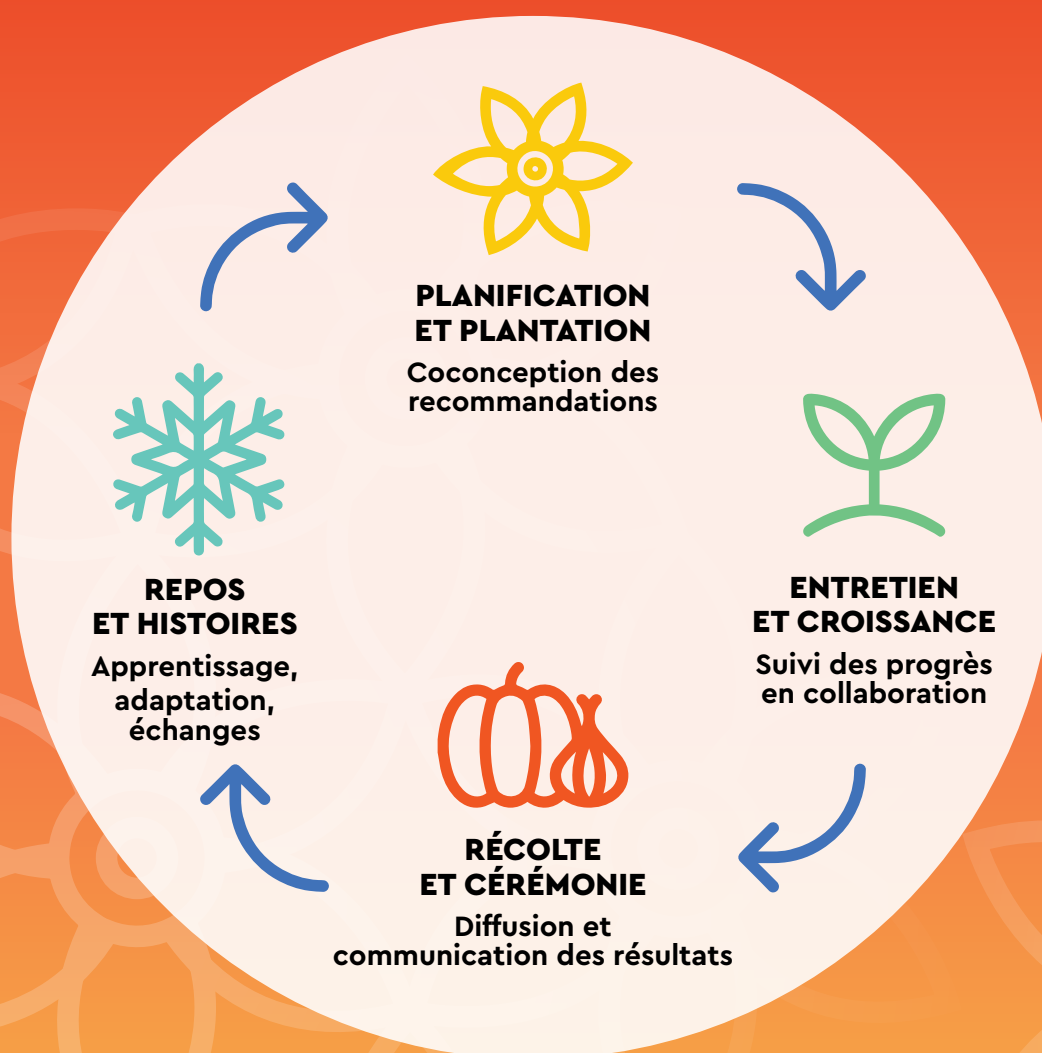
rarement visibles ou ressentis instantanément, mais se matérialisent généralement de manière progressive, au fil du temps. L'objectif ultime est de travailler ensemble à l'avènement d'un avenir meilleur, de continuer à aller de l'avant et d'observer et d'expérimenter des améliorations progressives au fur et à mesure.

Notre nouveau processus de conception et de suivi des recommandations est ancré dans les savoirs autochtones et les rythmes naturels, s'inspirant des modèles saisonniers et circulaires de la planification, de l'entretien, de la récolte, du repos et de l'apprentissage (voir figure 2). Dans de nombreuses visions du monde autochtones, chaque saison est porteuse de responsabilités et d'enseignements distincts. En alignant notre travail sur ces rythmes, nous respectons cette vision du monde qui valorise le processus, la patience et l'interconnexion. Cette approche reconnaît que le Bureau, les différents secteurs gouvernementaux, les services publics et les collectivités que nous servons tous n'existent pas de manière isolée, mais qu'il s'agit plutôt des composantes d'un écosystème vivant et interdépendant.

Dans ce contexte, un changement important exige un processus plus global, plus réactif et plus inclusif, ainsi qu'une meilleure compréhension des progrès réalisés.

“ « La relation avec les saisons et les cycles saisonniers est fondamentale pour de nombreux peuples autochtones. Il y a un temps pour la planification et la plantation. Il y a un temps pour l'entretien et la croissance. Il y a un temps pour les récoltes et les cérémonies. Et il y a un temps pour le repos, les échanges et les histoires. »

FIGURE 2.
Cycles saisonniers pour la conception et le suivi des recommandations





La saison de la planification et de la plantation

Conception de recommandations

Le processus de conception des recommandations officielles du Bureau évolue pour devenir plus participatif et plus inclusif.

En plus d'étayer chaque recommandation par des données probantes et des éléments relatifs aux droits de l'enfant, le Bureau consultera en profondeur les personnes les plus concernées par les nouvelles recommandations afin de s'assurer que ces dernières sont fondées sur des expériences et des besoins réels (voir la figure 3).

Le processus commence par l'examen et la synthèse, par l'équipe de projet, des résultats obtenus à partir de diverses sources de données, toutes tirées d'expériences réelles. Ces résultats serviront de base à la conception des recommandations initiales. Une fois la première ébauche rédigée, une consultation ciblée s'ensuivra. La portée et la forme des consultations varieront en fonction du contexte et de la question sous-jacente traitée, mais ces consultations seront toujours au cœur du processus.

Elles pourront comprendre : les personnes et les collectivités directement touchées par la recommandation; les représentants des organismes publics concernés; les experts du domaine; le Conseil des aînés du Bureau; les représentants de la jeunesse; les corps dirigeants autochtones, les collectivités, les familles et d'autres acteurs, le cas échéant.

Ces consultations permettront de veiller à ce que les recommandations reflètent les expériences du monde réel et suivent les principes qui guident ce cadre. Le Bureau reconnaît que si son personnel apporte une certaine expertise, il n'est pas spécialisé dans tous les domaines. L'exclusion des expertises vécues et professionnelles nuirait à la qualité et à l'efficacité des recommandations. Dans le cadre de ce travail, le Bureau s'engage à maintenir des communications ouvertes avec les organismes publics, ainsi qu'à assurer la transparence et la compréhension mutuelle tout au long du processus. Tous les efforts de consultation seront guidés par les lignes directrices établies par le Bureau en matière de consultation (voir le document connexe pour plus de détails).

Cette approche participative renforce chaque recommandation, en veillant à ce qu'elle s'appuie sur des points de vue divers et un contexte fondé sur la vie réelle. Le rôle du Bureau n'est pas de parler plus fort que les autres, mais bien d'amplifier ce qu'il entend, en admettant que les solutions durables aux problèmes systémiques exigent de faire appel à une sagesse collective, et non à des points de vue singuliers.

La manière dont les recommandations ont été rédigées a évolué au fil des ans, allant d'approches très ciblées à des approches plus larges étalées sur plusieurs étapes. Certaines ont été directes et plus faciles à réaliser, tandis que d'autres ont été complexes, à plusieurs niveaux et à plus long terme. Ces écarts, bien que parfois nécessaires, ont donné lieu à des difficultés tant au niveau de la mise en œuvre que de l'évaluation des progrès.

Pour suivre au plus près ce nouveau processus, les recommandations s'appuieront sur ce qui a fonctionné par le passé, tout en peaufinant certains éléments pour plus de clarté et d'efficacité. Chaque recommandation continuera d'indiquer clairement des destinataires, à savoir les ministères, les autorités, les organisations ou les organismes publics responsables de sa mise en œuvre. Elle continuera de présenter une portée variable, de large à ciblée, pour tenir compte des besoins sous-jacents qui peuvent également varier : de changements précis (comme l'amélioration des politiques pour les petits organismes publics) à des changements touchant des questions systémiques plus larges comme les obstacles persistants en matière de communication. Bien que certaines recommandations puissent inclure des considérations relatives à leur mise en œuvre, elles s'articuleront désormais autour d'un besoin sous-jacent singulier, et s'attacheront moins à prescrire la manière dont ce besoin devra être satisfait. Cette évolution donne la priorité à l'objectif envisagé plutôt qu'à des voies rigides, offrant ainsi une certaine souplesse et ouvrant la voie à des solutions collaboratives.

Avis de recommandation

À l'issue d'un rapport ou d'une enquête, conformément à l'article 27 ou à l'article 31 de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, une version définitive de chaque recommandation sera officiellement communiquée aux ministères, autorités, organisations ou autres organismes publics compétents responsables de sa mise en œuvre. Les recommandations intégrées dans des rapports spéciaux seront rendues publiques lors de la publication du rapport.

Avant sa communication officielle, on disposera déjà d'une compréhension commune de la forme et de l'intention de la recommandation, construite dans le cadre d'un dialogue continu et transparent avec tous les partenaires. En outre, avant la communication officielle des nouvelles recommandations, tous les partenaires et toutes les personnes-ressources clés concernés seront invités à assister à une présentation virtuelle ou en personne du rapport, des conclusions et des recommandations.

L'ensemble du processus de conception et de suivi des recommandations, y compris les rapports d'étape et le présent guide, sera également accessible sur le site Web du Bureau. C'est la preuve de l'engagement du Bureau en faveur de la transparence avec tous ceux pour qui il travaille et à qui il doit rendre des comptes.

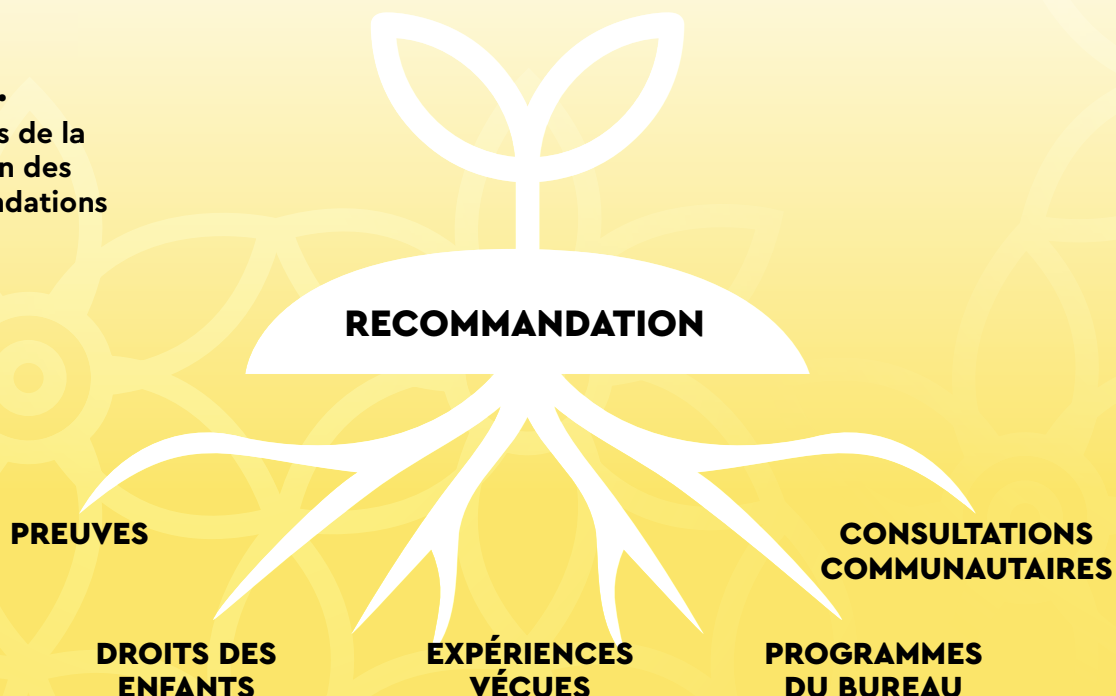
Chaque recommandation sera officiellement communiquée par l'intermédiaire d'une lettre du Bureau à l'attention du ministre responsable du ministère cité dans la recommandation, ou à l'attention du dirigeant de tout autre organisme public indiqué.

Figuretront dans la lettre les éléments suivants :

- le nom du rapport et le lien vers le rapport;
- la ou les recommandations précises formulées à l'intention du ministère ou de l'organisme public;
- l'indication de la personne-ressource clé, si elle est connue, ou une demande en vue d'obtenir cette information si elle n'est pas encore disponible. Il peut s'agir du représentant du ministère en question au sein du Comité de planification des mesures donnant suite aux recommandations du Bureau.

Un avis par courriel contenant les renseignements ci-dessus ainsi qu'un lien vers tous les documents requis, y compris une copie du présent guide et des rapports d'étape, toutes les dates pertinentes et toutes les exigences en matière de rapports, sera envoyé à la personne-ressource clé indiquée.

FIGURE 3.
Les racines de la conception des recommandations





La saison de l'entretien et de la croissance

Suivi des progrès, rapports et autoévaluation

À l'avenir, les organismes publics continueront de suivre leurs progrès et d'en faire part au Bureau sur une base annuelle. Tout en contribuant à l'obligation de rendre des comptes, il s'agit également d'un moyen de collecter et de suivre les mises à jour afin de ne pas oublier des détails en cours de route. Nous pourrions ainsi garantir l'obtention de références annuelles aux fins de comparaison. Tout cela permettra de déterminer les progrès de manière plus juste et plus précise.

Pour nous aider à suivre et à comprendre collectivement les progrès accomplis dans la mise en œuvre complète des recommandations, les organismes publics sont invités à remettre au Bureau des rapports d'étape complets le 31 mai de chaque année. Ces rapports d'étape seront examinés par le Bureau et éclaireront la catégorisation finale des progrès, qui est expliquée plus précisément ci-dessous. Le rapport d'étape se compose de six questions qui ont été rédigées avec soin et en collaboration

afin de permettre une représentation et une compréhension globales et équitables des progrès réalisés, ainsi que du contexte dans lequel ils ont ou n'ont pas eu lieu. Ces questions portent sur les actions concrètes entreprises, les effets tangibles observés, les facteurs favorables ou défavorables et les possibilités de collaboration. Dans le respect du principe de la réflexivité, le rapport d'étape comprend également une question invitant les organismes publics à autoévaluer leurs progrès, en se servant du même outil de catégorisation des progrès que celui utilisé par le Bureau. Les résultats de cette autoévaluation seront comparés à la catégorisation finale des progrès déterminée par le Bureau, les tendances et les modèles étant analysés, discutés en collaboration et communiqués au public si nécessaire. Ces six questions figurent à l'annexe 1 et sont accompagnées de conseils clairs pour aider les organismes publics à préparer leurs réponses.

Mobilisation et consultation communautaires

Le respect des principes qui guident le travail de conception et de suivi des recommandations du Bureau exige que les points de vue des collectivités soient placés au centre de ce processus. Au cours de chaque cycle d'examen, le Bureau mobilisera et consultera activement les collectivités concernées afin d'amplifier les voix et les expériences vécues qui sont généralement réduites au silence ou ignorées, tout en approfondissant et en élargissant notre compréhension collective des effets et de l'efficacité de la mise en œuvre de recommandations précises sur le terrain.

Les jeunes, les familles, les collectivités et les fournisseurs de services seront mobilisés et consultés comme il se doit, selon les besoins, conformément au guide de consultation rédigé parallèlement au processus de conception et

de suivi des recommandations. L'approche, les méthodes et les processus particuliers utilisés pour chaque consultation seront déterminés et adaptés aux besoins, aux capacités, aux circonstances et aux contextes précis. Ces consultations peuvent prendre la forme de réunions, de cercles de partage, d'entretiens et de groupes de discussion dirigés par des pairs, de cérémonies, de fêtes, de récits, de présentations orales ou écrites et de sondages, pour ne citer que quelques exemples. Chaque interaction sera traitée comme un cadeau à honorer et une occasion de se mettre en relation, de raconter des histoires, d'écouter, d'apprendre et de créer un cercle d'appartenance et d'unité. Des mesures seront prises pour garantir en permanence l'inclusion, la sécurité et le soutien culturels, ainsi qu'une participation active.

Examen des recommandations

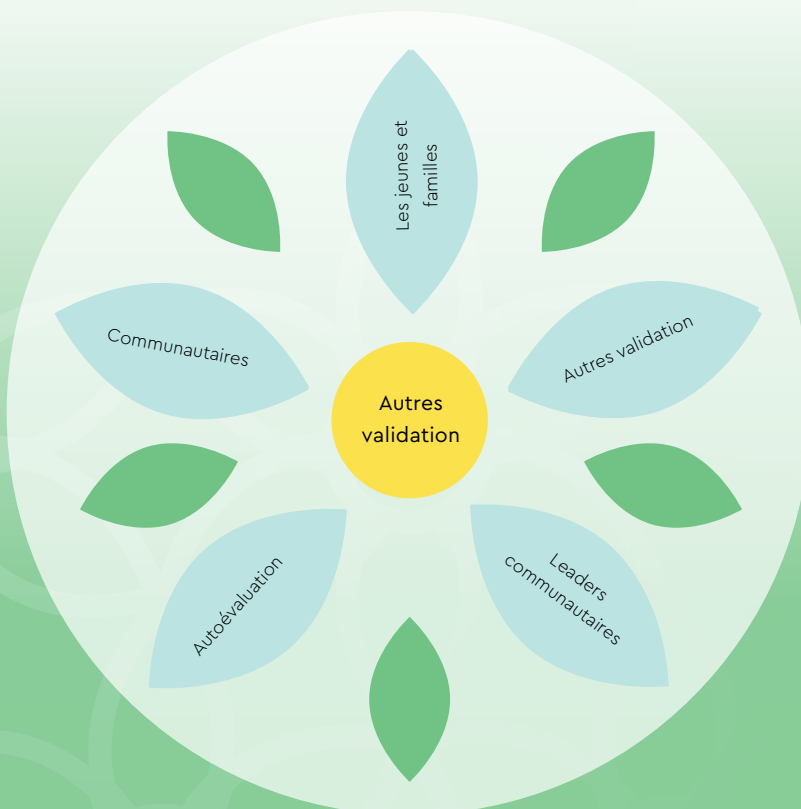
Pour respecter les principes qui guident ce processus, et conformément à cette nouvelle approche saisonnière pour les examens, les recommandations seront désormais regroupées en fonction des problèmes systémiques qu'elles tentent de résoudre, et chaque groupe fera l'objet d'un examen formel sur une base plus cyclique. La décision concernant le groupe de recommandations à examiner au cours d'une année donnée s'appuiera sur une consultation minutieuse et sur la prise en compte des besoins, des circonstances et du contexte. Nous pourrions ainsi adopter une approche plus réactive, plus souple et plus intégrée, qui tiendra compte du fait que les recommandations et les mesures prises pour les mettre en œuvre, qui interviennent dans différents domaines, sont interreliées et interdépendantes.

Ces cycles plus longs de collecte de renseignements, de réflexion et d'examen favorisent une compréhension plus nuancée qui va au-delà des solutions superficielles afin de se pencher sur l'efficacité, la portée et la profondeur réelles du changement. Ces évolutions subtiles confirment la nécessité d'examiner et de traiter les problèmes systémiques dans leur contexte global, plutôt

que de manière unidimensionnelle. L'examen d'un plus petit groupe de recommandations à la fois nous permet également d'être plus attentifs à notre temps et de veiller à ce que le processus respecte en permanence les principes qui le guident.

Pour savoir si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre d'une recommandation précise depuis sa publication ou sa dernière révision, il faudra procéder à un examen approfondi des renseignements fournis par les différents secteurs dans leurs rapports d'étape annuels, dans le cadre des communications permanentes que nous entretenons avec eux et des échanges ayant eu lieu au moment de la mobilisation et de la consultation communautaires. Si nécessaire, cet examen sera complété par les données internes du programme du Bureau et par des recherches indépendantes. Cette démarche s'aligne sur les méthodologies autochtones qui s'appuient sur une *Autres validation* (voir la figure 4 ci-dessous), garantissant un processus d'examen inclusif, collaboratif, holistique et fondé sur des preuves, où tous les points de vue sont entendus, et comblant le fossé entre les progrès théoriques réalisés et les progrès vécus ainsi que leurs effets ressentis sur le terrain.

FIGURE 4.
Cultiver une
compréhension
précise et globale
des progrès et de
leurs effets





Les quatre catégories de progrès

Catégorisation des progrès

La catégorisation définitive des progrès renverra une image générale des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la vision de la recommandation qui ressort de cet examen approfondi. Les recommandations seront versées dans l'une des quatre catégories suivantes : « régression », « absence de progrès », « progrès » et « recommandation mise en œuvre ». Ces catégories sont expliquées plus en détail à la figure 5. L'établissement et la diffusion d'une telle catégorisation formelle des progrès n'a en aucun cas pour objectif de faire honte ou de nuire aux responsables, mais plutôt de renforcer la transparence, la responsabilité et la prise de conscience collective tout en éclairant les discussions en cours et les prochaines étapes.

FIGURE 5.

Les quatre catégories de progrès

Régression

Les mesures prises et les effets ressentis et observés depuis que la recommandation a été formulée ou révisée éloignent la recommandation de la vision prévue, ce qui contredit le principe de réalisation progressive et risque de nuire aux jeunes, à leurs familles et à leurs collectivités.

Les rapports publics et les discussions de suivi se concentreront sur les effets, les difficultés observées, les obstacles systémiques, les leçons tirées, les soutiens et les rajustements nécessaires, ainsi que les prochaines étapes concrètes.

Absence de progrès

Cette catégorie est utilisée si les mesures concrètes manquent ou si celles qui ont été prises ne font pas progresser la recommandation vers sa mise en œuvre et sa vision prévue, et si aucun effet n'a été ressenti ou observé sur le terrain.

Les rapports publics et les discussions de suivi se concentreront sur les effets, les difficultés observées, les obstacles systémiques, les leçons tirées, les soutiens et les rajustements nécessaires, ainsi que les prochaines étapes concrètes.





Progrès

Les mesures prises depuis que la recommandation a été formulée ou révisée sont concrètes et ciblées, et ont eu ou devraient avoir des effets tangibles sur les enfants et les jeunes, permettant à la recommandation et à la vision qu'elle sous-tend d'avancer progressivement vers une mise en œuvre complète.

Les rapports publics et les discussions de suivi se concentreront sur les progrès réalisés, les effets, ce qui fonctionne, les leçons tirées et les prochaines étapes concrètes.

Recommandation mise en œuvre

La recommandation a été entièrement mise en œuvre et sa vision a été atteinte. Les rapports publics se concentreront sur les effets, ce qui a fonctionné et les leçons tirées.



La saison des récoltes et des cérémonies

Diffusion et communication des résultats

Tout comme les examens et la détermination des progrès s'éloignent d'une notation rigide, ce modèle fait également évoluer la manière dont les progrès sont diffusés et communiqués. Guidés par les mêmes principes, nous donnons la priorité à une communication sérieuse et délibérée afin de favoriser les relations, la réflexion critique et la responsabilité partagée entre les systèmes. Il ne s'agit pas seulement des éléments que nous communiquons, mais aussi de la manière dont nous les communiquons, tant avec les organismes publics qu'avec la société au sens large.

À la fin de notre cycle d'examen, nous compilerons les résultats, ferons une synthèse des idées et prévoirons un temps d'échange et de réflexion en personne. Il s'agira toujours de prendre le temps de rendre des comptes à l'ensemble des personnes consultées au cours des saisons précédentes à propos des résultats, de la manière dont leurs connaissances et leurs expériences les ont éclairés et des prochaines étapes.

Le cycle se terminera par une réunion annuelle avec les organismes publics afin d'examiner et d'analyser les résultats obtenus au cours de l'année. Cette réunion sera l'occasion de faire part des résultats d'une manière qui rend hommage aux points de vue entendus, aux expériences exprimées, aux engagements pris, aux difficultés vécues et aux progrès réalisés. Ce processus détermine la manière dont nous rendons des comptes aux organismes publics, tout en guidant la manière dont les progrès, les difficultés et les efforts collectifs sont présentés avec soin, selon le contexte et dans le respect.

La communication publique comprendra les mises à jour annuelles de l'outil de suivi en ligne du Bureau pour donner un accès constant et transparent à l'état d'avancement de toutes les

recommandations. En outre, chaque année, un rapport sera présenté sous l'une des deux formes suivantes : un rapport thématique autonome ou un rapport de synthèse inclus dans le rapport annuel du Bureau. Nous travaillerons également avec les membres de notre Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs pour trouver des moyens accessibles de faire connaître nos résultats aux jeunes du Manitoba.

Comme le processus de suivi du Bureau devient plus relationnel et plus inclusif (mobilisant plus de points de vue, de collectivités et de perspectives), le travail exigera plus de temps et d'attention si nous souhaitons qu'il soit bien fait. Notre objectif est de publier un rapport complet et autonome au moins une fois tous les deux ans. Les années où il n'y aura pas de rapport formel, le Bureau fournira toujours une vue d'ensemble claire des efforts de suivi des recommandations dans son rapport annuel (reprenant l'ensemble des efforts de production de rapport en cours). Dans un souci de transparence, le Bureau indiquera clairement sur son site Web et sur d'autres plateformes publiques si un rapport autonome ou rapport de synthèse sera publié au cours d'une année donnée, et ce à quoi il faudra s'attendre en matière de contenu, d'orientation et de calendrier.

Ces rapports pourront comprendre les thèmes clés explorés, un résumé des mises à jour fournies par les organismes publics, des données externes supplémentaires, des activités de mobilisation, des consultations qui ont déjà eu lieu, des points de vue communautaires et des points de vue de jeunes. Ensemble, ces sources permettront d'évaluer non seulement les mesures et les engagements pris, mais aussi les effets produits dans de multiples sphères (structurelles, systémiques, organisationnelles, relationnelles et individuelles) en plaçant toujours le bien-être des jeunes au cœur de notre action (figure 6).

Changer notre façon de travailler pour apporter des changements transformationnels

FIGURE 6.

Sphères interreliées essentielles à la réalisation d'un changement transformationnel





La saison du repos et des histoires

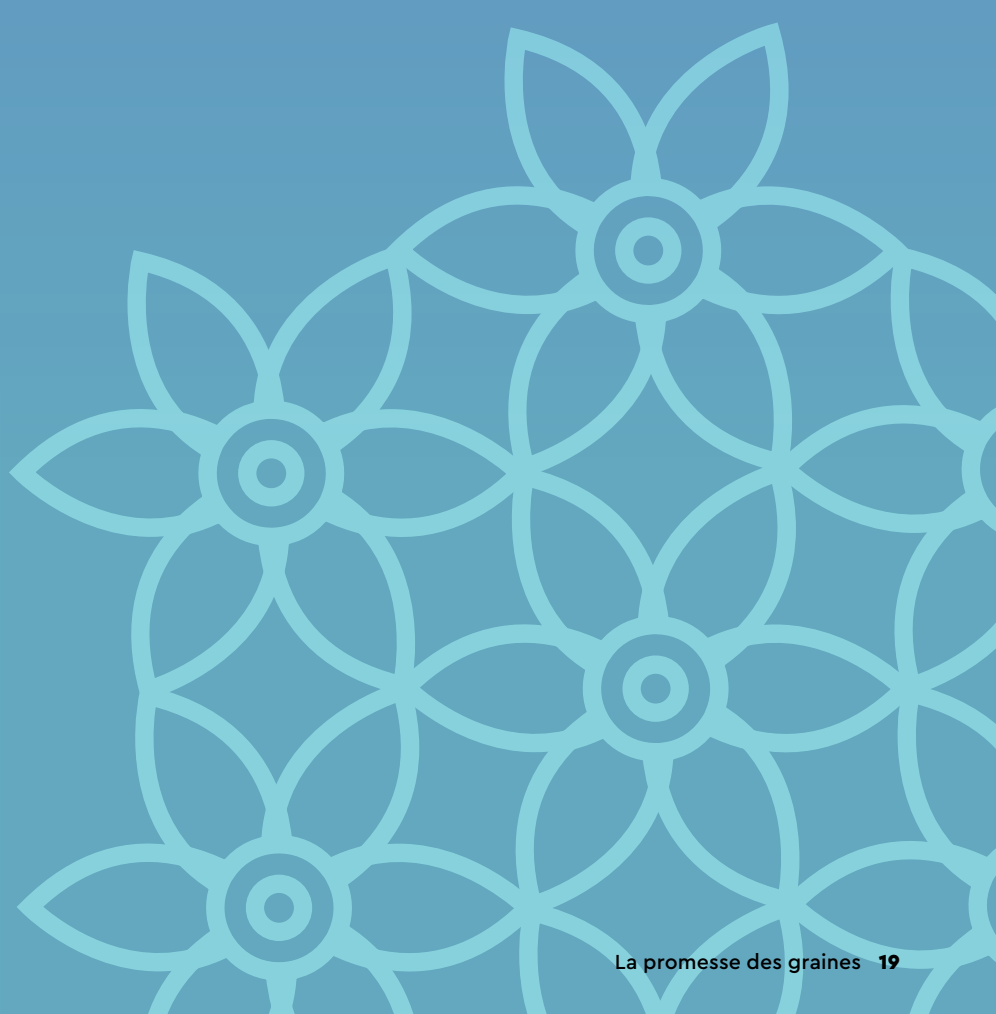
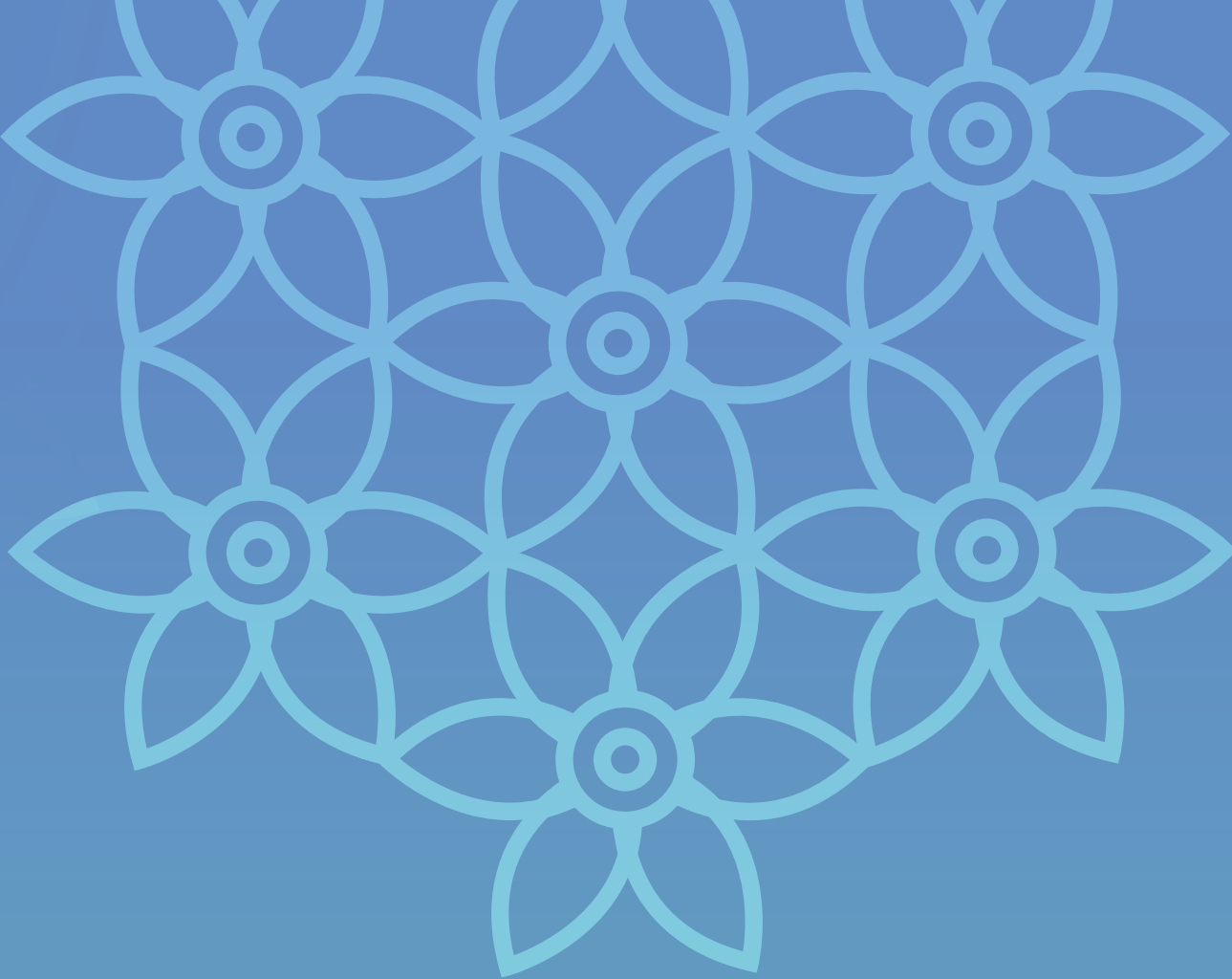
À ce stade du cycle de conception et de suivi des recommandations, l'objectif est de prendre du recul, de reprendre son souffle et de faire le point entre nous. C'est une période intermédiaire, lorsque la poussière retombe, un moment où nous pouvons échanger sur ce qui va bien et sur les points sur lesquels nous devrions peut-être rajuster notre processus.

Retour d'information sur le processus

Même si nous accueillons favorablement des discussions ouvertes et honnêtes tout au long du cycle de conception et de suivi des recommandations, nous nous efforcerons plus particulièrement au cours de cette saison de vérifier auprès de nos partenaires ce qu'ils pensent du processus et de ses progrès.

Renouvellement des recommandations

C'est également au cours de cette période que nous veillerons à ce qu'il soit possible de réexaminer d'anciennes recommandations afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes dans le contexte actuel. Les recommandations qui restent ouvertes plus de cinq ans feront l'objet d'un examen formel afin d'évaluer leur adéquation avec l'évolution des politiques, des priorités et des besoins de la collectivité. Compte tenu de l'évolution constante des systèmes, certaines recommandations pourraient ne plus correspondre aux réalités actuelles. Dans de tels cas, la poursuite du suivi peut s'avérer peu pratique ou ne plus avoir de sens. Si, à l'issue d'un examen, il s'avère qu'une recommandation ne correspond plus au contexte actuel, on pourra formellement la retirer du suivi actif.



Conclusions

Protéger et garantir les droits et le bien-être de tous les jeunes du Manitoba et des générations qui les suivront est une responsabilité sacrée et collective. Même si le Bureau a toujours considéré que son obligation légale de formuler des recommandations à l'intention des organismes publics et de contrôler leur mise en œuvre venait soutenir cette responsabilité, nous comprenons que jusqu'à présent, ce travail s'est avéré à la fois moins efficace que prévu et involontairement préjudiciable.


Une consultation sérieuse et une réflexion approfondie sur des questions telles que « d'où venons-nous? », « qui sommes-nous? », « où sommes-nous? » et « où essayons-nous d'aller? » ont conduit le Bureau à reconnaître que ce travail ne consistait pas seulement à s'acquitter de ses obligations et à collecter des données, mais aussi à approfondir les relations, à favoriser l'apprentissage et les bienfaits mutuels, à donner une place à tous les points de vue pour mieux les écouter et à remettre en question la domination coloniale. En d'autres termes, ce n'est pas seulement ce que nous faisons qui importe, mais également la manière dont nous le faisons.

La promesse des graines représente à la fois un engagement formel et une invitation à faire ce travail d'une manière différente, plus délibérée et transformatrice. Si chaque recommandation formulée par le Bureau est une graine plantée soigneusement et délibérément par nous tous, imprégnée de nos espoirs, de nos responsabilités et de notre potentiel en vue d'un avenir meilleur, il en va de même pour ce nouveau processus de conception et de suivi des recommandations. Pour que la promesse de ces graines grandisse et prenne vie, il faut non seulement les entretenir constamment, mais aussi les planter dans un environnement adéquat.

Les principes clés qui guident ce processus constitueront notre boussole morale tout au long de ce voyage. Lorsqu'ils seront mis en pratique, ils nous aideront à nous assurer que nos graines du changement poussent dans le bon environnement et nous maintiendront sur la voie de la justice sociale, de l'équité, de l'autodétermination et du bien-être collectif. Les jeunes du Manitoba sont au cœur de ce

processus. Comme l'a souligné avec sagesse l'aîné Albert McLeod, ils sont l'ancre autour de laquelle nous nous déplaçons collectivement en tant qu'assistants, avec nos connaissances et nos dons. Nous rechercherons, écouterons et amplifierons leurs voix et leurs expériences tout au long de ce processus. Plus nous pourrons entretenir des relations et collaborer respectueusement dans le cadre de nos fonctions, plus ce travail sera utile et efficace pour les jeunes que nous accompagnons. Nous savons qu'il y aura des conversations difficiles, des réalités difficiles à surmonter et aucune solution facile, mais en respectant nos principes clés et en mettant l'accent sur la jeunesse, nous espérons faire ce travail d'une manière qui profitera à toutes les personnes concernées.

Dans le cadre de ce processus, le Bureau se repositionne en tant que partie égale et partenaire. Nous ne nous tenons pas à l'écart, mais bien au sein même des systèmes et des structures que nous cherchons à aider, à renforcer et à améliorer. Nous pensons que tout le monde est guidé par de bonnes intentions et nous reconnaissons la complexité et les défis inhérents aux structures et aux systèmes au sein desquels nous travaillons. Notre objectif n'est pas de dénoncer les difficultés ou les dérapages, mais de créer un espace de réflexion, d'apprentissage, de croissance et de bienfaits mutuels. L'objectif est d'approfondir la compréhension des obstacles et des difficultés qui nous empêchent de résoudre tant de problèmes tout en favorisant la collaboration dans le cadre d'un travail collectif et progressif visant à améliorer la vie des enfants et des jeunes dans tout le Manitoba.



Nous avons tous un rôle important à jouer dans la réalisation de ce changement transformationnel. Alors que les organismes publics et les fournisseurs de services agissent sur le terrain, notre rôle est d'obtenir et d'amplifier les expériences et les points de vue des jeunes et des collectivités, d'entretenir la responsabilité relationnelle, d'appuyer des actions lourdes de sens et de rappeler à tous les progrès accomplis. Nous pouvons ainsi voir et comprendre où nous en sommes, ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, et sur quels éléments nous pourrions avoir besoin de nous concentrer, de réorienter nos ressources ou de changer d'approche. Ce travail nous concerne tous.

Notons que ce processus de conception et de suivi des recommandations est vivant et évolutif. On poursuivra son perfectionnement et son évolution parallèlement à ce travail commun, en s'appuyant sur chaque interaction, les leçons tirées ainsi que les points de vue et les expériences de celles et ceux que nous soutenons, que nous côtoyons et à qui nous devons rendre des comptes. Cette approche évolutive correspond aux symboles repris tout au long de ces pages : nous aidons des êtres humains vivants, qui évoluent au sein d'un écosystème en constante évolution. Notre modèle doit incarner ce même esprit, cette même étincelle et cette même vigueur.



ANNEXE 1

Questions et conseils à propos du rapport d'étape

1. Veuillez indiquer précisément les mesures prises pour mettre en œuvre cette recommandation.

Pour cette question, on entend par « mesures » les actions ou les efforts déployés pour faire avancer progressivement la recommandation en question. Ces mesures doivent être délibérées, ciblées et concrètes. Elles devraient aussi être raisonnables et appropriées au regard du contexte actuel. En outre, elles devraient accorder la priorité aux besoins des enfants vulnérables et défavorisés tout en s'efforçant de combler les lacunes et les inégalités existantes. Ces mesures peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter :

une intention manifeste, y compris les déclarations et les engagements publics, des modifications apportées aux politiques, aux programmes, aux services ou à la répartition de ressources précises, des évolutions en matière de financement, d'allocations budgétaires et de dépenses, la création de comités ou de groupes de travail ou l'organisation de consultations publiques, d'évaluations de la situation et d'études d'impact. Il convient de fournir autant de précisions que possible, notamment des objectifs, des calendriers, des comptes rendus de réunion, le niveau de participation du public et tout élément contextuel pertinent. Les renseignements fournis doivent témoigner des progrès accomplis dans la réalisation de la recommandation et s'appuyer sur les mesures déjà rapportées.

2. Veuillez indiquer tous les effets tangibles que ces mesures ont pu avoir sur les enfants, les jeunes et les jeunes adultes, ainsi que sur leurs familles.

Cette question permet non seulement aux organismes publics de réfléchir aux effets et à l'efficacité des mesures prises pour mettre en œuvre la recommandation en question, mais également de faire la preuve de ces effets et de cette efficacité. Les répondants devraient fournir

Disponibilité – se rapporte aux services et aux programmes disponibles en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la jeunesse.

Accessibilité – consiste à garantir un accès équitable à tous les jeunes, en particulier aux plus vulnérables, et se compose de quatre dimensions qui se recoupent : la non-discrimination, l'accessibilité physique, l'accessibilité économique et l'accessibilité de l'information (le droit de chercher à obtenir, de recevoir et de transmettre des renseignements).

Acceptabilité – se rapporte à l'adéquation des services et des programmes avec les valeurs, les cultures, les attentes et les préférences des jeunes.

Qualité – se rapporte à la qualité des services et des programmes fournis, en veillant à ce qu'ils soient scientifiquement et techniquement robustes, à ce qu'ils soient dispensés par des professionnels formés, compétents et bien rémunérés, à ce qu'ils soient sûrs, efficaces et adaptés aux besoins des jeunes, et à ce qu'ils fassent l'objet d'un suivi et de mesures d'amélioration continue.



des renseignements à jour sur la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services et des programmes pertinents (voir les définitions ci-dessous). Des efforts devraient également être déployés pour rendre compte de toute évolution en matière de santé et de bien-être des jeunes au Manitoba de manière plus générale. Pour établir un référentiel et faciliter un suivi efficace des progrès, les répondants devraient envisager d'utiliser les mêmes indicateurs de base pour la santé et le bien-être des enfants chaque année.

Ces indicateurs devraient être répartis selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique et la région géographique, dans la mesure du possible, afin de permettre de déterminer s'il existe des inégalités et des lacunes généralisées et, le cas échéant, si elles sont abordées.

3. Veuillez recenser tout facteur ayant facilité ou entravé la mise en œuvre de la recommandation en question, y compris les questions capacitaires, institutionnelles, systémiques, procédurales, politiques, financières ou autres.

Cette question invite à la transparence et soutient une démarche axée sur les forces en demandant aux organismes publics d'aborder les difficultés et les solutions potentielles, ainsi que les facteurs ayant entravé la mise en œuvre de la recommandation ou contribué à créer un environnement favorable à celle-ci. Elle offre également un espace de réflexion sur le contexte dans lequel s'inscrit la mise en œuvre de la recommandation en question. En répondant à cette question, les personnes interrogées sont invitées à réfléchir à tous les facteurs (positifs et négatifs, y compris les conflits, les obstacles et les lacunes) qui ont permis les progrès ou, au contraire, les ont entravés.

4. Veuillez indiquer les possibilités de collaboration avec le Bureau pour faire progresser la recommandation en question.

Cette question reconnaît que le Bureau partage la responsabilité de faire respecter les droits de l'enfant au Manitoba et qu'il dispose de capacités et de réseaux uniques, ainsi que d'une certaine influence (autant d'éléments pouvant être mis à profit pour apporter un soutien ou une assistance aux organismes publics).

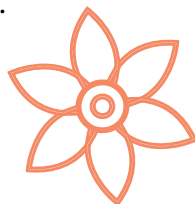
Cette question respecte les principes de réciprocité et cherche à renforcer la confiance et le respect mutuel, à approfondir les relations et à améliorer la collaboration. Toutes les possibilités de collaboration recensées qui s'inscrivent dans le cadre du mandat du Bureau seront véritablement examinées et discutées.

5. Y a-t-il d'autres renseignements que vous aimeriez nous fournir?

Cette question permet de transmettre tout autre renseignement ou document pertinent dont il n'a pas encore été question.

6. Selon vous, à quelle catégorie appartiennent les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la recommandation en question et de sa vision globale depuis sa publication ou sa dernière révision?

Cette question invite les organismes responsables de la mise en œuvre à faire preuve de réflexivité. Les quatre catégories de progrès (« régression », « aucun progrès », « progrès » et « recommandation mise en œuvre ») sont définies plus haut. Les autoévaluations seront comparées à la catégorisation définitive des progrès menée par le Bureau afin de mettre en évidence tout écart et d'éclairer les discussions en cours.



Bibliographie

Nous tenons à souligner que ce modèle s'est profondément inspiré des travaux de nombreuses personnes nous ayant précédés, y compris :

- Absolon, K. (2011). *Kaandossiwin: How we come to know*. Fernwood Publishing.
- Archibald, J., Lee-Morgan, J. et De Santolo, J. (dir.). (2019). *Decolonizing research: Indigenous storywork as methodology*. Zed Books Ltd.
- Bartlett, C., Marshall, M. et Marshall, A. (2012). Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together Indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing. *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2, 331–340. <https://doi.org/10.1007/s13412-012-0086-8> ().
- Bharadwaj, L. (2014). A framework for building research partnerships with first nations communities. *Environmental Health Insights*, 8, 15–25. <https://doi.org/10.4137/EHI.S10869>
- Broadhead, L. et Howard, S. (2021). Confronting the contradictions between Western and Indigenous science: A critical perspective on *Two-Eyed Seeing*. *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples*, 17(1), 111–119. <https://doi.org/10.1177/1177180121996326>
- Brown, A. M. (2021). *Holding change: The way of emergent strategy facilitation and mediation*. AK Press.
- Carlson, E. (2016). Anti-colonial methodologies and practices for settler colonial studies. *Settler Colonial Studies*, 7, 496–517. <https://doi.org/10.1080/2201473X.2016.1241213>
- Carlson-Manathara, E. et Rowe, G. (2021). *Living in Indigenous sovereignty*. Fernwood Publishing.
- Ermine, W. (2007). The ethical space of engagement. *Indigenous Law Journal*, 6(1), 193–203.
- Fayed, S. T., King, A., King, M., Macklin, C., Demeria, J., Rabbitskin, N., Healy, B. et Gonzales, S. (2018). In the eyes of Indigenous people in Canada: Exposing the underlying colonial etiology of hepatitis C and the imperative for trauma-informed care. *Canadian Liver Journal*, 1(3). <https://doi.org/10.3138/canlivi.2018-0009>
- Hart, M. A., Straka, S. et Rowe, G. (2016). Working across contexts: Practical considerations of doing indigenist/anti-colonial research. *Qualitative Inquiry*, 23(5), 332–342. <https://doi.org/10.1177/1077800416659084>
- Hart, M. A. (2010). Indigenous worldviews, knowledge, and research: The development of an Indigenous research paradigm. *Journal of Indigenous Voices in Social Work*, 1(1), 1–16.
- Kennedy, A., Sehgal, A., Szabo, J., McGowan, K., Lindstrom, G., Roach, P., Crowshoe, L. et Barnabe, C. (2022). Indigenous strengths-based approaches to healthcare and health professions education – Recognizing the value of Elders' teachings. *Health Education Journal*, 81(4), 423–438. <https://doi.org/10.1177/00178969221088921>
- Kirkness, V. J. et Barnhardt, R. (1991). First Nations and higher education: The four R's – Respect, relevance, reciprocity, and responsibility. *Journal of American Indian Education*, 30(3), 1–15.
- Kovach, M. (2021). *Indigenous methodologies: Characteristics, conversations, and contexts* (2e éd.). University of Toronto Press.

- Roher, S. I. G., Yu, Z., Martin, D. H. et Benoit, A. C. (2021). How is *Etuaptmumk*/two-eyed seeing characterized in Indigenous health research? A scoping review. *PLOS ONE* 19(7).
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0254612>
- Rowe, G. et Kirkpatrick, C. (2018). *Na-gah mo waabishkizi ojjaak bimise keetwaatino: Singing white crane flying north: Gathering a Bundle for Indigenous Evaluation*. Centre canadien de politiques alternatives (Manitoba).
- Rowe, G. (s. d.). *Indigenous insights: An evaluation podcast*.
<https://indigenousinsights.podbean.com/>
- Sasakamoose, J., Bellegarde, T., Sutherland, W., Pete, S. et McKay-McNabb, K. (2017). Miyo-pimatisiwin developing Indigenous cultural responsive theory (ICRT): Improving Indigenous health and well-being. *The International Indigenous Policy Journal*, 8(4).
<https://doi.org/10.18584/iipj.2017.8.4.1>
- Sinclair, R., Hart, M. A. et Bruyere, G. (2009). *Wícihitowin: Aboriginal social work in canada*. Fernwood Publishing.
- Tsosie, R. L., Grant, A. D., Harrington, J., Wu, K., Thomas, A., Chase, S., Barnett, D., Beaumont Hill, S., Belcourt, A., Brown, B. et Plenty Sweetgrass-She Kills, R. (2022). The six Rs of Indigenous research. *Tribal College: Journal of American Indian Higher Education*, 33(4).
<https://tribalcollegejournal.org/the-six-rs-of-indigenous-research/>
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2012). *Indicateurs des droits de l'homme : Guide pour mesurer et mettre en œuvre*. https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Human_rights_indicators_fr.pdf
- Wilson, S. (2001). What is an Indigenous research methodology? *Canadian Journal of Native Education*, 25(2), 175–179. https://www.researchgate.net/publication/234754037_What_Is_an_Indigenous_Research_Methodology
- Wilson, S. (2008). *Research is ceremony: Indigenous research methods*. Fernwood Publishing.
- Wilson, S. et Wilson, P. (1998). Éditorial : Relational accountability to all our relations. *Canadian Journal of Native Education*, 22(1), 155–158. https://ojs.library.ubc.ca/index.php/CJNE/article/view/195838/191858?fbclid=IwZXh0bG9hZGVzaWU9aWZlLnVzZGhbXozH9u7G63O2OCe-3lJG3ogj5BFzHVfQ_aem_0luQAPV2rvd0ml6TFpOUBA



**Manitoba Advocate
for Children and Youth**

1 800 263-7146

info@manitobaadvocate.ca
ManitobaAdvocate.ca/fr/

320, rue Donald, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3B 2H3

